

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018



République Française
Département
Sarthe

Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 13 Avril 2018

L' an deux mil dix huit et le treize Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, ROBIL Jarno

Absent(s) : M. DESOEUVRE Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CROISEAU Gérard à Mme RACINE Nicole, MUÑAR Michaël à Mme OSTER Béatrice, PLOUSEAU François à M. LEONARD Jérôme

Excusé(s) : Mme GALLOT Cécile, M. RATINEAU William

Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 5 Avril 2018

Date d'affichage : 5 Avril 2018

SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018**
- **VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018**
- **VOTE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018**
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018**
- **MISE EN CONCURRENCE CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**
- **CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC SARTHE NUMERIQUE**
- **NOM STADE DES FARINEAUX**

Réf : 2018-027 - Objet : APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu du 22 MARS 2018 adressé par mail le 27 mars 2018.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-028 - Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018

EXPOSÉ DES MOTIFS

M. le Maire expose ce qui suit :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

- le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent, en principe, chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives :

- le produit des rôles généraux à l'équilibre du budget primitif 2018 est estimé à 748 490 € ;

- les bases d'imposition prévisionnelles sont estimées, dans l'attente de la détermination des bases par la Direction des Finances Publiques, pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif 2018.

Il est proposé, dans le cadre de la neutralisation fiscale, d'appliquer les taux suivants pour atteindre ce produit.

2018	BASES ESTIMEES 2018	TAUX 2018 PROPOSES	PRODUIT FISCAL A
Taxe d'habitation	1 600 000 €	22,31 %	356 960 €
Taxe foncière sur foncier bâti	1 424 000 €	23,70 %	337 488 €
Taxe foncière sur foncier non bâti	115 500 €	46,79 %	54 042 €
			TOTAL 748 490 €

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de conserver les taux appliqués en 2017 ;

: l - Les taux de fiscalité directe sont donc les suivants pour 2018 :

* Taxe d'habitation :	22,31 %
* Taxe foncière sur foncier bâti :	23,70 %
* Taxe foncière sur non foncier non bâti :	46,79 %

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-029 - Objet : VOTE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif annexe ASSAINISSEMENT 2018, savoir :

FONCTIONNEMENT :	194 797, 85 €
INVESTISSEMENT :	396 437,36 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

Réf : 2018-030 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif COMMUNE 2018, savoir :

FONCTIONNEMENT : 2 422 025,58 €

INVESTISSEMENT : 1 758 813,96 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-031 - Objet : MISE EN CONCURRENCE CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service, maladie professionnelle...);
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et les établissements territoriaux ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, accident de travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : Accident de travail, maladie grave, maternité et maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

Article 2 : **PREND** acte que les taux de cotisations et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-032 - Objet : CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC SARTHE NUMERIQUE EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire pour le Très Haut Débit, les Communautés de Communes adhérentes sont associés au programme de déploiement.

Afin de déployer le Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Sarthe, SARTHE NUMERIQUE doit construire un Noeud de Raccordement Optique (NRO) dans la commune du Grand-Lucé.

Une convention d'occupation du domaine public relatif à l'installation du NRO sera établie entre Sarthe Numérique et la Commune du Grand-Lucé dans laquelle figurera, notamment, les dimension et emplacement du terrain, les conditions d'utilisation ainsi que la durée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018-033 - Objet : NOM STADE DES FARINEAUX EXPOSÉ DES MOTIFS

Le stade actuel se nomme "STADE DES FARINEAUX".
Monsieur le Maire propose de donner un nouveau nom à ce stade et de l'appeler :
"STADE Hippolyte Gautier".

M. GAUTIER a beaucoup oeuvré pour les activités de ce stade comme avant lui son père et son fils.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de baptiser le stade des farineaux, "Stade Hippolyte Gautier" si l'intéressé y consent.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

INFORMATIONS DIVERSES

A) RESULTAT CONSULTATION ECLAIRAGE PUBLIC (Jarno ROBIL)

Une consultation a été effectuée pour les travaux d'éclairage public et se monte à 86 566 € HT.

B) TRAVAUX RUE DE BELLEVILLE (Jarno ROBIL)

Les travaux paysagers sont en cours.

C) CHALLENGE INTER ASSOCIATIONS (Sylvie CHARTIER)

Peu de réponse pour l'instant. Les élus sont invités à répondre pour intégrer l'équipe ou tenir des stands.

D) RESTAURANT SCOLAIRE (Nadine MERCIER)

La consultation pour la fourniture et la confection des repas est en ligne et se termine le 30 avril 2018.

L'ouverture des plis aura lieu le 2 mai 2018 et les auditions le 16 mai 2018.

REMERCIEMENTS FAMILLES ENDEUILLEES

- Famille ROLLAND
- Famille HUPENOIRE

La séance est levée à 22:30